



Département de l'Essonne

République Française

Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Procès-verbal de l'intégralité des débats

Le jeudi 26 septembre 2024 à 20 heures, les membres composant le conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis au nombre de 26 au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Clovis CASSAN, Maire, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le mardi 27 août 2024.

La séance est ouverte à 20h04.

I- Appel nominal

SONT PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Emilia RIBEIRO, Sarah JAUBERT, Edoe Koko MENSAH, Nathalie BEAN, Gabriel LAUMOSNE (arrivé à 20h32), Guenaël LEVRAY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Soulé Mohamed NGAIDE, Annick LE POUL, Djallal BOURADA, Délila M'HENNI, Lodovico CASSINARI, Etienne CHARRON (arrivé à 20h15), Servane CHARPENTIER, Loutfi-Rahman OULALIT, Medhi IDOUHAMD, Oulfa ZRIDATE, Emmanuelle BOURNEUF, Jean-Michel DIDIN, Afia Marthe GBAGUIDI, Kevin MERIGOT, Agnès-Simone FRANCCART, Mériam HADDAD, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN.

SONT REPRÉSENTÉS

Hawa COULIBALY a donné pouvoir à Edoe Koko MENSAH, Chabane CHALAL a donné pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Latifa NAJI a donné pouvoir à Clovis CASSAN, Jean-Gaston MOUHOUNOU a donné pouvoir à Afia Marthe GBAGUIDI, Françoise MARHUENDA a donné pouvoir à Mériam HADDAD, Loïc BAYARD a donné pouvoir à Nicolas GERARD.

SONT ABSENTS

Michèle DESCAMPS

Le quorum est atteint.

II- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Lodovico CASSINARI est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

III- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire : Les brillants services municipaux m'ont fait remarquer que nous avons la dernière fois omis de soumettre au vote la séance du 2 avril. Il faut donc que l'on se prononce sur les comptes-rendus des séances du 2 avril, Madame MOHSNI était secrétaire de séance et avait fait connaître ses remarques, et du 27 juin, Monsieur BAYARD était secrétaire de séance. Je sais qu'il n'est pas là, mais avait-il des remarques en particulier ? Elles ont dû être transmises. Madame LE POUL qui suit tout cela de près avait des remarques qui ont été transmises.

Madame Annick LE POUL : Et je me suis rendu compte à ce moment-là que j'avais été très longue pour le compte rendu parce qu'il y avait 7 pages à relire.

Monsieur le Maire : Nous, longs, en Conseil Municipal ? Tiens, tiens. C'est vrai que c'est bien de se relire parfois, cela permet de se rendre compte à quel point on donne trop de détails. Je m'améliore. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Nous sommes d'accord pour approuver ces procès-verbaux de séances du Conseil municipal. Mesdames, vous voilà rassurées.

Les procès-verbaux des 2 avril 2024 et 27 juin 2024 sont approuvés à l'unanimité.

IV- Information au conseil municipal des décisions prises en application de la délégation qu'il a accordée au Maire

Monsieur le Maire : Vous avez été informés des décisions prises dans le cadre des délégations que vous m'avez données. Avez-vous des questions sur ces décisions ? Je n'en vois pas.

V- Point Communauté Paris-Saclay

Monsieur le Maire : Je vous propose de donner la parole à l'excellent Monsieur CASSINARI en tant que secrétaire de séance mais aussi en tant qu'élu communautaire pour nous faire un retour sur les actualités du Conseil communautaire.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Alors le Conseil communautaire avait lieu hier soir, je laisserai les collègues qui étaient avec moi compléter le cas échéant. Il faut dire que ce Conseil était un peu allégé par rapport à l'ordre du jour prévu puisque la délibération n° 12 qui avait trait au pacte financier et fiscal a été reportée et c'est celle-là qui aurait pu donner l'occasion d'un peu plus de débats. Néanmoins j'ai retenu deux ou trois points, donc je vais vous en dire un mot.

Le premier point sur lequel nous avons eu l'occasion de parler, ce sont encore les contrats de Ville, cela a été abordé au moins à l'occasion de deux délibérations, la première était le compte rendu de la CLECT du 13 septembre qui intègre les modifications de crédits accordés en fonctionnement aux communes qui relèvent de la politique de la Ville avec une augmentation de 38 % qui correspond exactement à l'augmentation de la population. Cela a donné lieu à différents débats, en particulier pour noter que si on augmente du même pourcentage que l'augmentation de la population, cela veut dire que l'on reste en euros courants et que l'on ne tient pas du tout compte de l'augmentation. L'autre remarque, c'est que l'on a un peu l'impression que la politique de la Ville est du ressort de chaque commune, ce qui est vrai, normal et louable, mais que peut-être l'implication de la Communauté d'agglomération n'est pas suffisante. Également, il a été regretté par certains, dont nous-mêmes, qu'il ne soit pas pour l'instant fait mention des crédits d'investissement. Le Président a rétorqué que ce serait vu dans le prochain plan pluriannuel d'investissement, néanmoins cela a été regretté. D'autant qu'une autre délibération avait trait au fonds de concours au titre de la politique de la Ville pour Palaiseau, Palaiseau qui n'est plus partie prenante de la politique de la Ville mais qui n'avait pas utilisé ces crédits des deux précédents PPI. Donc nous avons l'impression qu'en gros, eux qui ne faisaient plus partie intégrante de la politique de la Ville allaient bénéficier de 400 000 € d'investissement alors que Chilly-Mazarin qui vient de l'intégrer n'a pas droit à ça parce que le présent plan pluriannuel d'investissement avait arrêté ses crédits et qu'il faut attendre le prochain. Cela a été quand même l'occasion d'un débat intéressant notamment pour faire part de l'investissement un peu plus important que devrait avoir la communauté dans ces questions et également sur la prise en compte qui manque un peu des zones que l'on appelle selon le cas « poches de pauvreté », ou un terme un peu meilleur a été trouvé, « zones de fragilité » qui est peut-être un peu plus adapté. C'était le premier point que j'ai relevé.

Un deuxième point qui m'a marqué, c'est la réflexion qu'engage la Communauté d'agglomération en ce qui concerne une stratégie par rapport à l'intelligence artificielle avec notamment une déclinaison qui est le projet Urba-IA qui se veut un démonstrateur d'intelligence artificielle frugale. C'est un

projet d'envergure puisque les crédits envisagés sont de l'ordre de 5 millions d'euros, dont 3 millions d'euros venant de l'État avec un consortium qui regroupe la CPS mais également un certain nombre de grandes écoles comme Supélec et un certain nombre de groupes privés. Il est question de tester ce projet Urba-IA dans le domaine de l'urbanisme sur trois zones, Courtabœuf pour ce qui est des parcs d'activités, Chilly-Mazarin pour ce qui est du tissu urbain dense et Palaiseau pour ce qui est du tissu urbain ancien. Si ce démonstrateur d'IA frugale s'avère positif, il sera étendu et déployé un peu partout.

Le dernier point qui m'a un peu marqué c'est que 7 communes ont d'ores et déjà fait des demandes concernant le fonds de concours exceptionnel de transition écologique qui a été décidé par la communauté d'agglomération. Je vous rappelle que c'est un fonds qui s'élève à 8 millions d'euros sur 2024-2025 et sur lequel Les Ulis auraient droit à deux fois 261 729 €, soit un total de 523 000 €. C'est donc un point qui n'est pas négligeable. C'est tout ce que j'avais relevé du Conseil d'hier soir, mais il y a peut-être des choses que j'ai oubliées.

Monsieur le Maire : Je pense que tu as dit l'essentiel, nous avons réaffirmé la volonté de voir une future PPI, Programmation Pluriannuelle d'Investissement, intégrer une enveloppe d'investissement à la hauteur des enjeux pour les secteurs en politique de la Ville.

Merci, Lodovico, pour cela.

VI- Examen des questions inscrites

Monsieur le Maire : Je reprends la parole. Nous avons une petite modification que je vous demande de prendre en compte sur la délibération n° 21 pour la délibération triennale Les Trois Fourneaux, il s'agit de la période 2024-2026 et non pas 2024-2027 comme inscrit dans la délibération. Comme il est de coutume en ouverture de séance, y a-t-il des questions dans la salle ?

La séance est suspendue de 20h15 à 20h15.

Monsieur le Maire : Je reprends donc la parole. Je note l'arrivée de Monsieur CHARRON.

Motion et vœu

Question n° 1

Motion pour un encadrement strict de la consommation du protoxyde d'azote

Rapporteur : Emilia RIBEIRO

Monsieur le Maire : Je vous propose d'ouvrir l'ordre du jour de ce Conseil municipal avec une première délibération, avec une motion que va nous présenter Madame RIBEIRO.

Madame Emilia RIBEIRO : Bonsoir à tous et à toutes. Je vais vous lire le texte d'une motion qui concerne l'encadrement strict de la consommation de protoxyde d'azote.

« Le protoxyde d'azote, autrefois cantonné à des usages médicaux ou industriels, a vu son détournement se généraliser à des fins récréatives, notamment chez les jeunes, avec des effets dramatiques sur leur santé et sur la qualité de vie de nos quartiers.

Ce phénomène ne peut être traité à la légère. Il reflète une situation où la société doit mieux encadrer et protéger sa jeunesse, tout en lui offrant des perspectives qui dépassent le simple cadre de la répression.

À travers cette motion, la majorité municipale des Ulis entend porter un message de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement.

Il est de notre devoir de proposer des solutions concrètes pour prévenir ce type de consommation, sensibiliser aux risques associés, et créer un environnement favorable à l'épanouissement des jeunes. Car derrière cette consommation de protoxyde d'azote se cachent parfois des réalités plus complexes : un manque de repères, des difficultés d'intégration, ou tout simplement une absence de dialogue.

L'impact sur la santé est indiscutable : brûlures, pertes de conscience, atteintes neurologiques, troubles psychiatriques et bien plus encore. Mais au-delà de l'urgence sanitaire, c'est aussi une question sociale et environnementale qui se pose.

Nos espaces publics souffrent des nuisances liées à l'abandon de capsules, transformant certains lieux en zones de désordre et de déchets. Cette situation crée un malaise collectif et détériore le cadre de vie de nos concitoyens.

Enfin, la présence de bonbonnes dans le circuit de traitement des déchets engendre régulièrement des explosions dévastatrices, causant de graves dégâts matériels au SIOM. Ces incidents perturbent gravement les opérations, entraînant des arrêts techniques prolongés et des pertes financières se chiffrant à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Face à cela, nous devons apporter une réponse locale forte et cohérente, tout en appelant à une action gouvernementale renforcée. Il est crucial de reconnaître l'usage détourné du protoxyde d'azote comme un enjeu de santé publique majeur, et d'adopter des mesures qui allient prévention, répression ciblée et accompagnement.

Des campagnes de sensibilisation dans les écoles et les centres de jeunesse doivent être menées de manière proactive, tout en renforçant les liens entre les familles, les institutions et les acteurs associatifs.

De plus, l'État doit offrir aux municipalités des outils pour mieux encadrer et contrôler cette pratique, notamment par un renforcement des moyens de prévention et d'intervention.

Nous croyons en une société où la jeunesse est soutenue, écoutée, et où des solutions de long terme sont privilégiées pour assurer un avenir sain.

Cette motion s'inscrit dans une démarche globale de justice sociale, de protection de la santé et de bien-être collectif, avec un appel à la responsabilité partagée entre tous les acteurs locaux et nationaux.

Considérant l'usage détourné croissant du protoxyde d'azote, particulièrement chez les jeunes, pour ses effets euphorisants à court terme, malgré ses dangers ;

Considérant les conséquences graves sur la santé documentées par les autorités sanitaires, incluant des risques immédiats et à long terme tels que : brûlures, troubles respiratoires, pertes de connaissance, engourdissements, atteintes neurologiques sévères (atteintes de la moelle épinière), troubles psychiatriques, crises cardiaques et accidents liés à l'usage (chutes, accidents de la route) ;

Considérant les effets sociaux dévastateurs de la consommation de protoxyde d'azote, notamment en créant des désordres publics et un sentiment d'insécurité dans les quartiers concernés ;

Considérant les nuisances environnementales engendrées par l'abandon massif de capsules de protoxyde d'azote dans l'espace public, affectant le cadre de vie des habitants des Ulis ;

Considérant l'inquiétude croissante des professionnels de santé, des enseignants, et des parents face à la banalisation de cette pratique chez les jeunes ;

Considérant les recommandations de l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament), qui qualifient la consommation détournée de protoxyde d'azote comme un problème de santé publique majeur ;

Considérant la loi n°2021-695 du 1er juin 2021 (article L3611-3), interdisant la vente de protoxyde d'azote aux mineurs et sa commercialisation dans les débits de boisson et de tabac, qui reste toutefois insuffisante pour freiner son usage détourné ;

Considérant l'absence d'une législation plus sévère reconnaissant officiellement le protoxyde d'azote comme une drogue et permettant de sanctionner son usage récréatif ;

Le Conseil municipal des Ulis, sous l'impulsion de la majorité municipale, demande au Premier ministre :

- 1. De renforcer la législation existante afin que l'usage détourné du protoxyde d'azote soit reconnu comme une pratique dangereuse équivalente à celle d'autres substances stupéfiantes ;*
- 2. De mettre en place des sanctions pénales renforcées permettant de punir la consommation, la détention, et le transport de protoxyde d'azote à des fins récréatives, incluant les équipements utilisés pour sa consommation (ballons, valves) ;*
- 3. D'encourager des actions de prévention et de sensibilisation en développant des programmes éducatifs dans les écoles et centres de jeunesse, informant les jeunes sur les dangers sanitaires et sociaux de la consommation de protoxyde d'azote ;*
- 4. De soutenir les actions locales en aidant les municipalités à organiser des campagnes de nettoyage pour lutter contre les déchets de capsules abandonnées et en renforçant la vigilance policière pour réduire la consommation de protoxyde d'azote dans les lieux publics ;*
- 5. De faciliter l'accès aux soins pour les victimes de consommation de protoxyde d'azote, notamment les jeunes souffrant de séquelles neurologiques ou psychologiques.*

Cette motion sera transmise au Premier ministre ainsi qu'à l'Agence régionale de santé (ARS). »

Monsieur le Maire : Merci, Madame RIBEIRO. Vous voyez les bonbonnes que nous croisons dans la rue. La première problématique c'est effectivement cette question de santé. On connaît pas mal de gens souvent jeunes, enfin quelques-uns quand même, qui ont perdu l'usage de leurs jambes à force d'utiliser cette substance extrêmement dangereuse pour la santé. Plus globalement, on sait que ça se généralise et que c'est facile d'accès. Il faut que l'on soit extrêmement vigilant et c'est pour cela que l'on en appelle au législateur. Madame FRANCAERT.

Madame Agnès-Simone FRANCAERT : Bonsoir, moi je ne peux que me réjouir de cette proposition de motion à laquelle j'adhère à 300 %, surtout renforcer la législation sur l'utilisation de ces produits. Je suis surtout interpellée par cette question de la prévention, d'information et de sensibilisation et là aussi je ne peux que me réjouir que l'on interpelle l'État pour qu'il mène les campagnes d'information, de sensibilisation auprès des jeunes publics. Je me permets toutefois de prendre la parole pour dire qu'aux Ulis il ne se passe pas rien quand même et que nous avons des professionnels, qu'ils soient municipaux ou autres, qui œuvrent en matière de prévention par rapport à l'utilisation de ces produits et qu'il y a plusieurs dispositifs qui répondent à ces préoccupations. Je vais me permettre d'en nommer deux ou trois si vous le voulez bien parce qu'ils intègrent plusieurs

professionnels, et surtout le choix a été fait de développer plutôt la formation des adultes, des professionnels qui entourent la jeunesse parce qu'il est très compliqué d'agir directement sur le produit en tant que tel, de saisir les jeunes d'une façon un peu brutale. Par contre, les professionnels qui entourent les jeunes ont besoin d'être formés, sensibilisés aux problématiques que les jeunes rencontrent et qui les conduiraient à consommer ces produits. Il existe effectivement l'association OPPELIA qui est connue depuis plusieurs dizaines d'années sur le département de l'Essonne et qui propose par l'intermédiaire d'un dispositif qui s'appelle *Primavera* des formations auprès de professionnels sous forme de journées entières. C'est tout un dispositif qui vise les enfants dès le CM1 jusqu'à la cinquième, sur quatre années, et qui permet de travailler sur ce que l'on appelle les compétences psychosociales que l'on peut résumer par le choix d'un bon comportement face aux sollicitations qui nous entourent et la création d'un environnement favorable pour le bon développement des jeunes. Ce dispositif a déjà fonctionné, il continue puisqu'il est établi sur quatre années.

D'autres instances embarquent aussi les professionnels, un dispositif qui s'appelle *À nous les forces*, proposé par le CRIPS, Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida, mais pas seulement parce que c'est ouvert maintenant à la santé des jeunes. Il travaille aussi sur ce que l'on appelle les habiletés sociales, cela vise davantage les quatrièmes et troisièmes, les grands âges du collège, et la formation notamment des enseignants. Ce dispositif a déjà eu lieu sur Les Ulis et on a vu des enseignants des deux collèges et du lycée ainsi que des animateurs de la Ville se préoccupant des adolescents suivre cette formation.

Il existe aussi depuis plus d'une année maintenant des groupes de paroles à l'intérieur même des collèges où peuvent être abordées toutes les problématiques, y compris celle de la consommation de protoxyde. Ces groupes de paroles sont animés par les éducateurs d'Interval, par les animateurs du CLASH ou du PRE, tout cela en concertation avec les collèges et le lycée.

Je me suis permis de dire qu'il se passe quand même des choses aux Ulis, sur la consommation de produits toxiques, protoxyde d'azote mais pas que, il y a aussi des problématiques d'alcoolisation, de cannabis. Sont apparus aussi sur le territoire d'autres produits comme le crack, l'héroïne, etc. Cela reste un point très préoccupant auquel sont très attachés nos professionnels sur la Ville. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Agnès. Avec la petite subtilité, c'est que l'alcool est pour le coup un produit en vente légalement pour les adultes. C'est vrai que l'on a des phénomènes d'addiction assez forts sur la place publique notamment.

Madame Agnès-Simone FRANCART : Oui, mais il y a quand même une législation, la vente d'alcool est interdite aux mineurs.

Monsieur le Maire : C'est ce que je dis. C'est encadré, mais la petite subtilité c'est que parfois ça génère des petites problématiques sur le respect tout simplement des règles de vie et des problématiques que l'on peut rencontrer avec des gens en situation d'addiction. En tout cas, il y a une très bonne association d'ailleurs qui offre des groupes d'écoutes pour les personnes en situation d'addiction à l'alcool, c'est le principe des alcooliques anonymes, mais j'ai oublié le nom de l'association qui existe depuis un moment aux Ulis et qui intervient régulièrement. Renseignez-vous auprès du service Vie associative. Je les rencontre chaque année, notamment à la fête des associations, ils sont présents chaque année avec beaucoup de plaisir. Vie Libre, merci, Annick.

Merci, Madame FRANCART. Y a-t-il d'autres interventions ? Mériam.

Madame Mériam HADDAD : Merci. Je trouve que c'est très important de remettre en avant les méfaits et les choses très graves qui peuvent être liés à la consommation de protoxyde d'azote. Je veux aussi rappeler qu'en 2019, nous avons déjà fait un arrêté dans lequel on interdisait la détention et l'utilisation des cartouches sur l'espace public et la vente aux mineurs. Je pense que c'est bien de mettre un petit rappel. Dans les considérants, je me serais permis de rajouter une action de sensibilisation auprès des parents. J'entends les professionnels, pour moi c'est très important, mais je pense qu'il faut informer les parents parce que je pense que beaucoup d'entre eux ne s'imaginent pas du tout que ces cartouches qui ont un autre usage peuvent nuire considérablement à la santé de leur enfant. Je trouve que ce serait intéressant de l'ajouter. Je n'ai pas lu attentivement mais j'ai écouté et je n'ai pas entendu que l'on sensibilisait et que l'on informait les parents.

Monsieur le Maire : L'idée est de montrer que les règlements de la Ville permettent d'encadrer, de limiter l'usage, mais je pense que l'on peut être assez honnête et se dire que vu le nombre de bonbonnes que l'on trouve... Avant c'était des petites capsules et on est passé à des bonbonnes qui font la taille d'une bouteille d'eau.

Est-ce que cela pourrait aller avec la proposition n°3 : « *D'encourager des actions de prévention et de sensibilisation en développant des programmes de sensibilisation auprès des mineurs et des parents...* »

Madame Mériam HADDAD : Oui, cela me va. Je trouve que c'est vraiment important d'informer les parents.

Monsieur le Maire : On peut rajouter cela si tu veux. « *Auprès de tous les publics, y compris les parents.* » Cela te va ? Y a-t-il d'autres interventions ? Délila.

Madame Délila M'HENNI : Oui dans la continuité, sur la question de la sensibilisation et de la prévention, l'idée serait peut-être que l'on puisse projeter un film qui est sorti sur le protoxyde d'azote *Respire la vie*. Ce sont des jeunes qui ont consommé et des éducateurs d'une ville du 93 qui ont produit un film pour sensibiliser. Ils ont invité les parents et les jeunes pour pouvoir débattre ensuite. Si on pouvait projeter ce film, ce serait intéressant.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce donc que ce film ? As-tu son titre ?

Madame Délila M'HENNI : *Respire la vie*.

Monsieur le Maire : C'est joli. C'est noté, on peut effectivement aller chercher cela, après il faut peut-être le faire dans un cadre... C'est à voir, c'est noté.

Je propose de soumettre aux voix la motion sauf s'il y a d'autres interventions, en ajoutant dans la proposition 3 : « *D'encourager des actions de prévention et de sensibilisation auprès de tous les publics, y compris les parents, en développant des programmes éducatifs dans les écoles et centres de jeunesse, informant les jeunes sur les dangers sanitaires et sociaux de la consommation de protoxyde d'azote.* » Est-ce que cela vous va ?

Je note l'arrivée de Monsieur LAUMOSNE qui a respecté son retard annoncé. Tu vas pouvoir voter pour le point n° 1. Je soumetts aux voix. Y a-t-il des votes contre cette motion ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci, adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente motion : À L'UNANIMITÉ.

Affaires financières

Question n° 2

Approbation de l'acquisition par le Conseil Départemental de l'Essonne des actions de la SEM Essonne Aménagement en vue d'une cession à la SAEM CITALLIOS

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Avant de donner la parole à Monsieur CASSINARI, je manque à tous mes devoirs, je voulais présenter la nouvelle Directrice générale adjointe qui a rejoint les effectifs de la mairie il y a peu, qui remplace Monsieur FRAGA. On le salue parce que je sais qu'il regardera cette vidéo. Elle a le double avantage de nous rejoindre et donc d'apprécier la Ville des Ulis, c'est Madame Caroline CARLIER, bienvenue, elle reprend le périmètre et la direction de Monsieur FRAGA en nous arrivant d'Épinay-sur-Orge. Et elle a de bons goûts footballistiques contrairement à Monsieur FRAGA qui avait vraiment un avis déplorable, il fallait que ce soit dit. Bienvenue Madame CARLIER. Normalement vous devez chanter une chanson mais on va dire que ce sera pour la fin.

Monsieur CASSINARI, je vous passe la parole. Vous allez nous parler de l'acquisition par le CD des actions de la SEM Essonne Aménagement en vue d'une cession à la SAEM CITALLIOS.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Bien. La SEM Essonne Aménagement est l'opérateur historique départemental. Elle exerce une activité d'aménageur, de mandataire de constructions, d'études et de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à l'appui des territoires de l'Essonne, et à destination principalement des collectivités locales et du Département de l'Essonne. C'est bien sûr le Département de l'Essonne qui détient la majorité des actions de la SEM Essonne Aménagement. Pourquoi nous demande-t-on notre avis ? Parce que nous sommes détenteurs d'un certain nombre de parts. Pourquoi sommes-nous détenteurs d'un certain nombre de parts ? Parce que, petit point d'histoire, et Gilbert pourrait compléter le cas échéant, la SEM Essonne avait fusionné il y a maintenant quelques dizaines d'années avec la SAMBOE, héritière de la SAMBO, Société d'Aménagement Bures Orsay qui a construit cette ville. Donc on peut dire qu'à travers cette délibération, on coupe le dernier lien qui nous rattachait à la SAMBO. Est-ce que cela veut dire que nous sommes devenus adultes ? Je ne sais pas.

Toujours est-il que la SEM Essonne Aménagement connaît depuis un certain nombre d'années des difficultés financières dues à un déficit persistant qui avait exigé des recapitalisations successives en 2006 puis en 2017, recapitalisations auxquelles nous n'avions pas souhaité participer. Toutefois, elle conserve un niveau de compétence technique significatif. Afin de mieux couvrir les besoins sur le territoire, une stratégie d'alliance projet par projet a été menée avec la SAEM CITALLIOS qui s'est développée depuis 2020. Une première phase de rapprochement entre la SEM Essonne Aménagement et la SAEM CITALLIOS a été menée en 2023. Nous en arrivons maintenant à l'aboutissement de ce processus qui consiste en la chose suivante :

Le Département se porte acquéreur de toutes les actions, les nôtres, celle de la communauté d'agglomération du plateau de Saclay, il en a été question hier soir, etc. Le Conseil départemental cédera ensuite la totalité des actions de la SEM Essonne à la SAEM CITALLIOS au prix d'un euro. La SAEM CITALLIOS acquerra l'intégralité des actions de la SEM Essonne détenues par les autres actionnaires privés au prix d'un euro, et dès qu'elle aura acquis 100 % du capital, elle décidera la dissolution de la SEM Essonne Aménagement. Ensuite il y aura une transmission universelle de

patrimoine de la SEM Essonne Aménagement à la SAEM CITALLIOS pour continuer à rendre le service utile aux collectivités.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la cession de l'intégralité des actions de la SEM Essonne Aménagement détenues par la Commune de LES ULIS soit 6 330 actions, au Conseil Départemental de l'Essonne pour un montant global d'un euro (1 €).
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération, accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur CASSINARI. Y a-t-il des questions ou des observations sur la présente délibération ? Je n'en vois pas.

Je sou mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 3

Délibération relative à la majoration de la cotisation de Taxe d'Habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Monsieur PIANTONI. le chiffre a été donné, la cotisation de taxe d'habitation au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale c'est-à-dire les logements secondaires. Cher Gilbert.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Je vais vous parler de la taxe d'habitation. Pour mémoire, elle a été supprimée, ce qui n'a pas été sans poser bien sûr des problèmes au niveau des recettes des communes et de leur autonomie financière, pour les occupants mais pas pour les résidences secondaires ni les logements vacants. Cette taxe dont le taux est de 20 % est modulable. Nous entrons dans le cadre de la possibilité de la moduler et la décision doit être prise avant le 1^{er} octobre, c'est pour ça que nous avons ce point aujourd'hui.

Il est proposé au Conseil municipal de moduler selon les possibilités offertes par la loi c'est-à-dire avec une majoration de 60 %. C'est une taxe qui est instaurée pour que les logements ne restent pas inoccupés et vacants. On constate par exemple à Paris puisque des études ont été menées qu'il est préférable de ne pas louer le logement, de le laisser et de le garder via le système des plus-values. C'est plus facile de faire des plus-values comme ça sans rien faire, sans occupation, sans gestion de location. C'est pour cela que cette taxe a été mise en place notamment au départ avec une taxe sur les logements vacants. Le rapport de cette taxe est évidemment relativement faible puisqu'il est de l'ordre de 150 000 €, mais vous savez, aux Ulis, on cherche l'argent avec beaucoup de difficultés. C'est une petite taxe mais c'est toujours ça qui nous aide à faire l'équilibre de notre budget. C'est tout ce que j'avais à dire là-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de majorer de 60 % la part communale de cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés ;

- de charger le maire ou son représentant de notifier sa décision aux services préfectoraux.

Monsieur le Maire : Au-delà de la question financière, même si elle a un impact, et alors que nous n'avons toujours pas de projet de loi de Finances sur le budget de l'État, on nage un peu dans l'incertitude, comme le dit Gilbert, nous essayons de prévoir l'avenir avec le plus de sérénité possible, c'est aussi ce qui nous a amenés à étudier ce type de piste. Il y a surtout derrière une volonté de ne pas avoir de logements inoccupés quand on connaît la tension qu'il y a sur les logements en région parisienne et en particulier sur notre ville. Il ne s'agit pas de logements sociaux, mais on a quand même des logements qui peuvent être parfois inoccupés et c'est une problématique pour le parcours résidentiel de bon nombre d'habitants.

Y a-t-il des remarques, des questions, des observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention de Madame MARHUENDA.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À LA MAJORITÉ. Abstention : 1 (Françoise MARHUENDA)

Question n° 4

Délibération relative au rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du Conseil Communautaire du 13 juin 2024 : réévaluation de la compensation de fonctionnement suite à l'augmentation du coût de la prévention spécialisée

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : On repasse la parole à Monsieur CASSINARI. C'est le rapport de la CLECT, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Voilà, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 13 juin 2024. Vous avez l'habitude, à chaque fois qu'il y a des variations dans l'évaluation des charges transférées, une CLECT se réunit et procède aux réajustements dans les attributions de compensation. Le 13 juin 2024, il y avait plusieurs choses à l'ordre du jour, en particulier des révisions concernant la compétence voirie notamment pour les villes d'Igny, Saclay et Villebon qui ont souhaité la rétrocession de leur compétence voirie. Il y avait surtout, impactant directement notre commune, l'ajustement de l'attribution de compensation suite à la modification, la nouvelle convention d'objectifs pour la prévention spécialisée pour la période 2024-2026. Pour rappel en 2022 nous avons obtenu dans un cadre transitoire l'affectation de 3,75 ETP dans le but d'atteindre rapidement la réinstallation des 5 ETP qui avaient été jugés nécessaires pour notre territoire. Entre-temps, le département a pris des dispositions pour la période 2024-2026, et du fait de cette réévaluation, le coût pour la commune est en hausse de 60 968 €, sous l'effet de trois facteurs :

- parce que l'on est passé de 3,75 ETP à 5 postes pour la Ville ;

- l'augmentation du coût d'un poste ETP qui passe de 54 000 à 65 500 € ;

- la baisse de la prise en charge du Département dont le taux de financement passe de 80 % à 70 %.

Il s'agit d'une compétence départementale pour laquelle le Département sollicite les communes à une hauteur qui n'est pas négligeable. De ce fait, il y a une variation de l'AC de fonctionnement versée par l'agglomération à la commune qui va baisser de 60 968 €.

Avant de vous demander d'approuver ce rapport, je vous livre quelques réflexions. D'une part, on peut se réjouir de voir les effectifs de l'éducation spécialisée officiellement augmenter à 5 ETP, je crois que l'on en a besoin. On peut aussi s'interroger sur la place que le Département a voulu donner à l'intercommunalité qui ne sert que de boîte aux lettres ou d'intermédiaire financier entre le Département et chaque commune. Et on peut regretter la décision du Département de faire baisser sa participation et d'augmenter la part de la commune, y compris pour une commune comme Les Ulis considérée comme prioritaire. On sait que les départements en général et celui de l'Essonne en particulier ont un certain nombre de difficultés, mais nous avons beaucoup de mesures en ce moment venant du Département avec la baisse des dotations au collège, les suppressions de subventions aux associations, les baisses de financement qui avaient été promises et qui ne seront pas tenues cette année, semble-t-il, aux communes, c'est quand même un contexte un peu particulier.

Néanmoins, je vous demande quand même d'approuver le rapport de la CLECT en date du 13 juin 2024 et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Monsieur le Maire : Je prendrai la parole après. Madame LE POUL veut intervenir.

Madame Annick LE POUL : Juste, bien sûr j'approuve les commentaires de Lodovico sur tous les points qu'il a fait remarquer et surtout la baisse du financement du Département, malheureusement il n'y a pas que cela au niveau du Département dans les baisses de subventions et de dotations. J'ai juste une question, je ne comprends pas bien, je ne sais pas à quoi cela correspond exactement, sur l'IPS Palaiseau est à 204, je trouve que c'est un chiffre très haut...

Monsieur le Maire : D'abord, peux-tu rappeler ce qu'est l'IPS pour tout le monde ? L'indice de position sociale ?

Madame Annick LE POUL : Non, c'est l'indice... je l'ai lu quelque part.

Monsieur Lodovico CASSINARI : C'est l'indice de prévention spécialisée.

Monsieur le Maire : Pardon, oui.

Madame Annick LE POUL : C'est 204 pour Palaiseau et 171 pour Les Ulis, et on dit que l'on passe de 3,75 ETP à 5 parce que l'on est maintenant situé à 171. Je ne comprends pas bien ce chiffre.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Je peux peut-être te donner des éléments de réponse et Agnès pourra peut-être compléter. Le fait de passer de 3,75 à 5 ETP n'est pas lié à cette évaluation, c'était prévu depuis longtemps mais pour des raisons d'organisation et des raisons financières également, puisque ce n'était pas prévu dans la précédente convention d'objectifs, un redéploiement a été fait. Le fait de repasser à 5 est un retour à la normale.

L'IPS, j'allais dire que c'est le Département un peu dans son coin qui l'a défini. Il y a des éléments qui peuvent expliquer que Palaiseau soit plus élevé que nous, notamment par la présence de collèges et de gare que nous n'avons pas. Ce sont les éléments qu'a pris le Département. C'est vrai que cela m'avait étonné aussi de voir que Palaiseau avait un indice de prévention spécialisée plus élevée que le nôtre, mais cela a été déterminé par le Département. Agnès, si tu veux compléter ou corriger ce que j'ai dit.

Madame Agnès-Simone FRANCART : Je ne corrigerai certainement pas parce que ce que tu as dit est parfait. Par contre, ce qui a motivé aussi le changement de participation du Département aux frais de la prévention spécialisée, c'est issu de plusieurs commissions de travail qui s'appuyaient sur

un indice, je ne me rappelle jamais du sigle, qui prenait en compte un grand nombre de statistiques en lien avec la population, la pauvreté, les taux de chômage, le nombre de familles monoparentales, etc., un genre de diagnostic social par ville. Cela déterminait un indice au-dessus duquel on pouvait bénéficier encore de la prévention spécialisée et en dessous duquel on en bénéficierait moins puisque les taux étaient très différents d'une commune à l'autre. Nous restons dans les villes qui bénéficient du meilleur taux, nous passons de 80 à 70 mais nous restons à 70. D'autres villes sont descendues à 50 % de participation du Département, d'autres ont carrément disparu de la cartographie. Voilà ce que je voulais ajouter.

Je vais préciser aussi que je me réjouis que l'on ait obtenu les 5 postes sur la Ville des Ulis, néanmoins on fonctionnait auparavant sur un bassin géographique de cinq villes - Les Ulis, Orsay, Bures, Marcoussis et La Ville du Bois - et cette équipe de 9 éducateurs générait une certaine dynamique, mutualisait un peu ses moyens et venait compléter les actions propres à chacune des villes. Là, on n'a plus que 7 postes sur les villes des Ulis et d'Orsay, ce qui compromet une facilité de travail avec les communes avoisinantes.

Monsieur le Maire : Comme je l'ai dit en Conseil communautaire, si vous doutez de l'utilité de la prévention spécialisée, notez les impacts négatifs que l'on a pu connaître sur une partie des jeunes générations qui se sont succédé depuis 10 ans aux Ulis, notamment sur un public en situation de fragilité qui est venu garnir d'abord la part de jeunes de moins de 25 ans en situation de NEET. Pour rappeler ce que c'est, cela veut dire sans étude, sans emploi, sans perspective, sans formation, je crois qu'on était à peu près à 20 % de moins de 25 ans dans le diagnostic que l'on avait pu faire aux Ulis. C'était aussi une incapacité pour la puissance publique d'accompagner des gens qui peuvent, non pas avoir une tendance à se marginaliser parce que le mot est fort, mais qui vont sortir d'un schéma de formation, d'épanouissement personnel, de découverte d'un futur métier ou de voies qui ne vont pas forcément créer un métier mais des voies professionnelles ou professionnalisantes en tout cas. Là-dessus, il est vrai que la prévention spécialisée est un maillage essentiel pour nous, on a beau le dire au Département et à l'Agglomération, d'abord nous n'avons toujours pas obtenu gain de cause sur l'approche territoriale et pas forcément sur l'approche ville qui me semble, comme tu le répètes, très pertinente.

Par rapport au Département, je pense que j'aurai l'occasion d'en reparler, l'inquiétude est grande concernant les finances du Département puisque tout le monde sait qu'au-delà des compétences obligatoires auxquelles le Département doit s'astreindre, il y a deux éléments de la politique départementale qui doivent nous alerter. D'abord leur participation au financement du SDIS, Service Départemental d'Incendie et de Secours, jusqu'alors financé, c'est une spécificité de l'Essonne, à plus de 99 % par le Département, le reste étant à charge des communes. Ils ont la volonté de baisser mécaniquement le pourcentage de participation au vu de l'augmentation du budget du SDIS. Deuxièmement, chacun aura vu les résultats de la taxe de mutation des titres onéreux, DMTO, qui doit être aux alentours de 3,50 % pour la part départementale. Quand il y a une vente de produits immobiliers, le département gagne de l'argent. Au vu du marché immobilier récent en Essonne et partout ailleurs, la réduction du nombre d'opérations immobilières a fait que les recettes du département ont considérablement baissé. On peut s'inquiéter que le modèle économique d'un département de plus d'un million et demi d'habitants avec un budget de plus, je ne me souviens plus mais je me demande si nous ne sommes pas au milliard d'euros, j'exagère sans doute, en tout cas nous avons plus d'un million et demi d'habitants, dépende beaucoup des DMTO. Dans une période

comme celle que l'on connaît habituellement, on voit les effets et on s'inquiète fortement sur la participation du Département aux politiques publiques de soutien aux communes, d'investissement nécessaire et dans ce cas précis aux politiques essentielles pour la cohésion sociale dans notre territoire.

Nous avons obtenu le retour de 5 postes à temps plein pour la Ville des Ulis, on peut s'en réjouir, cela a été une grosse bataille et on continue à travailler main dans la main avec les services de la prévention spécialisée.

Avez-vous des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 5

Délibération relative aux comptes annuels de la Société d'Économie Mixte SORGEM pour l'exercice 2023

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Monsieur CASSINARI, vous gardez la parole pour les comptes annuels de la SORGEM pour l'exercice 2023, évidemment.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Donc la SORGEM, vous connaissez, c'est de nouveau une société d'économie mixte, un opérateur qui travaille pour les collectivités locales, qui a travaillé notamment pour Les Ulis en ce qui concerne la concession du centre-ville et la concession des Amonts. Il est rappelé que l'opération d'aménagement de la ZAC des Amonts a été clôturée en 2023. S'agissant de l'opération d'aménagement du centre-ville, le Conseil municipal devrait se prononcer prochainement sur le pré-quitus transmis en 2023. À ce titre, nous avons pris des participations dans la SORGEM à hauteur de 2,46 %, ce qui justifie que vous ayez connaissance du rapport de gestion. Parmi les opérations, on peut également mentionner l'étude de faisabilité en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement sur le secteur du centre commercial de Courdimanche dont nous aurons l'occasion sans doute de parler très prochainement.

Vous avez vu le rapport de gestion, je ne vais pas vous le lire in extenso parce qu'il fait quand même quelques dizaines de pages, mais je vous demande donc de donner acte au Maire de la communication de ce rapport de gestion 2023 de la SORGEM, des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023, du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Monsieur le Maire : Puisque tu l'évoques, c'est une demande légitime et répétée des élus de l'opposition, dans les prochaines semaines nous vous associerons à un temps de travail sur les résultats du travail que l'on mène sur le secteur de Courdimanche. L'acquisition foncière continue. Vous le savez, nous allons être obligés de passer, nous y reviendrons en Conseil municipal, par un processus de mise en place d'une DUP, Déclaration d'Utilité Publique, pour peut-être convaincre ou en tout cas obliger la vente et le rachat de certaines cellules commerciales. Nous commençons à avoir une vision de l'équilibre d'une opération de réaménagement dans ce secteur de l'entrée de ville

pour que vous voyiez un peu quels sont les enjeux tant en termes de construction que d'équipements publics et d'utilisation du périmètre duquel on va parler. Dans les prochaines semaines normalement, nous vous associerons à ces questions et je sais que c'était souvent et légitimement demandé de votre part.

Avez-vous des questions ou des observations ? Merci beaucoup. Je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 6

Convention de participation de la Commune au projet de travaux de réaménagement du centre de secours des sapeurs-pompiers de l'Essonne (SDIS)

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Monsieur PIANTONI, vous reprenez la parole. Justement, on parle du SDIS.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Donc le Maire vous a déjà parlé des difficultés financières du Département ainsi que Lodovico et Annick, tous les secteurs sont concernés. Le Département se désengage ou du moins limite les financements dans tous les domaines, notamment dans les domaines de sa compétence.

Là, c'est une convention de participation de la commune au projet de réaménagement du centre de secours, le SDIS. C'est un établissement public, Service Départemental d'Incendie et de Secours, donc il a son autonomie financière, mais pour réaliser certains travaux qui étaient habituellement financés par le Département, on fait appel aux communes. Pour ma part c'est un peu fort quand même parce que ce sont des travaux d'aménagement, il s'agit de retravailler des vestiaires, etc., pour qu'ils soient adaptés à la mixité. Je trouve que c'est un peu fort que pour des travaux nécessaires en tant qu'employeur pour avoir des conditions normales de travail on fasse appel aux communes alors que cela devrait être le propriétaire, surtout que ce sont là des travaux d'investissement. Mais voilà, c'est comme ça. Il y a 185 000 € de travaux et la part revenant aux Ulis est de 21 837 €.

Il vous est demandé d'autoriser le versement d'une subvention à hauteur de 21 837 € correspondant à une participation de la commune pour le projet de réaménagement du centre de secours. C'est le centre de secours situé sur Courtabœuf, la ferme du Grand Vivier, pour le situer commercialement, il est à côté de Truffaut. On nous situe d'habitude Les Ulis à côté de Carrefour.

Il vous est demandé aussi d'approuver la convention de partenariat entre le SDIS de l'Essonne et la Commune des Ulis relative à la réalisation des travaux de réhabilitation sur le site du centre de secours des Ulis, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le SDIS. Le Conseil Municipal précise que les crédits sont inscrits en subvention d'investissement au chapitre 204. C'est dans la continuité du désengagement du Département, fût-ce pour des raisons impératives.

Monsieur le Maire : Département dont le Président est devenu ministre délégué aux Transports. Il reste Président du Département et Président de l'agglomération. J'aurai l'occasion de le solliciter

prochainement pour lui faire part des nombreux projets que nous avons en matière de transports qui nécessitent une intervention de l'État.

La ferme du Grand Vivier, cher Gilbert, qui se trouve évidemment à côté du magasin que tu as cité, mais surtout à côté du garage associatif. Chacune et chacun aura pu le découvrir au travers de la petite vidéo promotionnelle que la Ville a réalisée pour mettre en avant ce garage. Je le dis parce que j'ai encore surpris des gens en train de faire de la mécanique sur la voie publique, d'abord c'est totalement interdit, ensuite c'est dangereux pour vos véhicules et la chance que nous avons, c'est que nous avons un espace qui permet de venir gratuitement bénéficier des outils et d'un espace sécurisé et sécurisant pour réparer son véhicule automobile. Nous avons malheureusement en région parisienne et dans la grande couronne besoin d'avoir recours à la voiture assez souvent, n'est-ce pas Madame BEAN. On vous apprend là-bas à réparer vous-même votre véhicule automobile ce qui est une chance extraordinaire. Je fais un peu de publicité pour le garage associatif.

La ferme du grand vivier est aussi le bâtiment le plus vieux de la Ville des Ulis. Je n'ai plus sa date de création en tête. Je ne sais plus si c'est le XVIIIe siècle...

Madame Mériam HADDAD : Pourquoi me regardes-tu ?

Monsieur le Maire : Parce que je me suis dit que tu avais la réponse.

Madame Mériam HADDAD : Non, j'allais juste dire que le garage associatif existe depuis très longtemps.

Monsieur le Maire : Bien sûr, ce n'est pas nouveau.

Madame Mériam HADDAD : Et non, je n'ai pas la date.

Monsieur le Maire : On a dû fêter leurs 30 ans ou leurs 25 ans, je ne sais plus, je suis allé à leur anniversaire. On a fêté leurs 40 ans. J'ai du mal avec les dates. C'est top, le garage associatif, il y a un nouveau président, c'est la petite subtilité sinon cela existe depuis longtemps.

Monsieur MERIGOT, un mot sur les pompiers.

Monsieur Kevin MERIGOT : Du coup, elle date bien du XVIIIe siècle. Comme l'avait dit Gilbert il y a quelques Conseils de cela, c'est la ferme qui accueillait auparavant les serres qui sont devenues depuis les serres municipales. Elles ont été bougées de là-bas pour devenir nos serres municipales qui nous donnent nos petites décorations sur les tables.

En parlant de pompiers, je rappelle que le SDIS recrute des pompiers professionnels comme volontaires, plus d'informations sur sdis-91.fr. On préférerait des pompiers de métier, mais les volontaires c'est bien aussi.

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit sur les finances du Département. Il y a quelques éléments quand même de la Présidente du Conseil régional qui dit assumer des choix difficiles et qui part faire la fête avec ce que d'autres que moi appellent des tocards, je ne peux pas me permettre ici, mais les autres le disent et c'est un adjectif qui me va totalement. Il y a quand même des choses bizarres. Par contre, sur le financement, il y a une approche un peu étrange pour ne pas dire culottée. Pour l'investissement, cela fait un moment que l'on parle de ces travaux, il n'y a pas de sujet. Par contre qu'ils nous demandent aussi de venir sur leur budget de fonctionnement, qu'ils nous sollicitent pour donner de nos finances communales sur le budget de fonctionnement du SDIS par l'intermédiaire du Département, cette demande a été faite début juin, donc c'est impossible de faire le travail nécessaire pour le Conseil municipal de juin, juillet et août vous connaissez, impossible aussi de le faire pour ce Conseil municipal de ce jour. Donc dans la précipitation « ah, au fait, il faudrait bien que vous contribuiez au financement du SDIS et que vous vous engagiez sur trois ans parce que c'est 2025,

2026 et 2027, une convention sur trois ans, en moins de six mois. » C'est quand même assez culotté de la part du Département.

Surtout, je vais essayer de ne pas m'énerver quand même, mais ça m'énerve pas mal, c'est la création de ce qu'ils appellent le label Ville amie des pompiers. En échange d'un financement au SDIS, les villes recevraient un label géré par le département qui serait Ville amie des pompiers. Déjà, c'est un peu discriminant pour les villes qui ne pourraient pas se permettre d'aider le SDIS sur leurs finances. Est-ce que cela voudrait dire qu'elles ne seraient pas amies des pompiers ? C'est quand même bizarre comme approche. Surtout, c'est un peu compliqué de dire que l'on retire du financement et qu'on aura un joli logo, c'est une espèce de communication sur ce que ne fait pas le département, c'est bizarre aussi. Surtout, et c'est ça qui m'énerve profondément, on a l'impression que ce serait comme un numéro vert comme le fait la droite depuis des années, ça ne serait peut-être pas très utile. Du coup, ils viennent créer un label Ville amie des pompiers, un label ça demande de l'élaborer donc il y a des gens qui vont travailler dessus, des salaires ; ça demande de communiquer donc des frais de communication ; il y aura sans doute un logo, ce n'est pas gratuit, ça se réfléchit et ça a une signification et ça s'intègre dans plein de médias, etc. ; et il y a l'éventuelle fabrication parce que l'on parle des petits panneaux comme Ville fleurie que l'on mettrait à l'entrée de la Ville, ce sont des panneaux qui coûtent cher en acier et inox avec des couleurs qui doivent subir les intempéries et durer dans le temps. Au lieu de faire ça, prenez ce pognon pour faire votre label et filez-le directement au SDIS en fait. Vraiment, ce truc-là m'a révolté. Donc Monsieur DUROVRAY, ministre, président du Conseil général, cumulard, vous pourriez peut-être prendre un peu de vos subsides de ministre et/ou président de Conseil général pour le filer au SDIS. En tout cas il y a des solutions de financement, par exemple abandonner cette hérésie de label sorti de nulle part. C'est bien de proposer des trucs, mais encore faut-il qu'ils aient un sens. Merci. Je ne me suis pas trop énervé.

Monsieur le Maire : Non c'était une petite intervention et c'est vrai que pour le coup cette proposition de label Ville amie des pompiers, on était un peu... surtout que ça passe dans le moment où nous avons proposé de participer aux frais d'investissement. Nous l'avons proposé de nous-mêmes, nous avons même appelé les autres villes qui dépendent de la caserne du SDIS du secteur pour leur proposer de participer au prorata du nombre d'habitants. Je pense qu'il n'y a pas à douter de notre engagement auprès des pompiers. Nous avons d'ailleurs fait plusieurs pubs, permettez-moi le terme, dans les outils de communication de la Ville, pour retrouver des pompiers volontaires. On préfère des pompiers de métier parce que c'est important d'en avoir, mais comme le dit Kevin, les pompiers volontaires peuvent être une première porte d'entrée, il y en a quelques-uns aux Ulis. On a du mal à recruter des Ulissiens et des Ulissiennes pour rentrer dans le SDIS 91. On se dit qu'il faut explorer plusieurs pistes et les travaux d'investissement, au-delà de permettre aux femmes d'avoir enfin accès à des locaux en toute sérénité et dignes de ce nom, cela permettrait peut-être à terme, c'est quelque chose à réfléchir, d'ouvrir une section de jeunes sapeurs-pompiers. Cela permettrait, non pas de créer forcément des vocations, mais en tout cas de faire découvrir ces métiers, très nobles métiers, nous avons tous voulu être pompiers un jour, n'est-ce pas Monsieur OULALIT ? Je pense que cela pourrait aider.

Je ne sais pas s'il y a des questions, des observations. Je suppose que cela ne fera pas l'objet d'un grand débat, merci, Monsieur MERIGOT d'avoir, c'est juste pour vous embêter, remis l'église au milieu du village.

Des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Adoptée, je vous remercie, à l'unanimité. On transmettra à la caserne des Ulis.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Affaires générales

Question n° 7

Adhésion au groupement de commandes reliure des actes administratifs et d'état civil du CIG

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Monsieur PIANTONI, vous reprenez la parole.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Bien. Donc il s'agit là de la décision au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'État civil du CIG, Centre Interdépartemental de Gestion. C'est un centre de gestion, on parle du centre de Versailles, qui regroupe les communes des Yvelines, de l'Essonne, etc., qui aide à la gestion du personnel. Chaque ville, chaque collectivité territoriale ou établissement public a une obligation de conserver les archives. Pour les conserver c'est-à-dire pour les organiser, etc., il faut faire appel à un professionnel. Nous avons eu par le passé des professionnels qui ont vraiment un savoir-faire, mais je pense qu'il est beaucoup mieux de mutualiser ces travaux et de recourir au Centre Interdépartemental de Gestion pour faire ces travaux d'archives. C'est un professionnel qui sera employé à temps partiel et il est proposé de recourir à ce professionnel pour...

Monsieur le Maire : Délibérations 7 et 8. La 7 c'est pour le groupement de commandes reliure.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Donc simplement on recourt au service... j'ai mélangé un peu les deux.

Monsieur le Maire : Le numéro 7, c'est pour...

Monsieur Gilbert PIANTONI : La numéro 7, c'est le groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs sur laquelle il n'y a pas de rémunération fixée, ce sera en fonction des travaux proposés. Cette délibération décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs. On peut peut-être voter séparément...

Monsieur le Maire : On verra cela après.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Le deuxième point, c'est pour les archives, on recourt aux services d'un professionnel pour une durée de trois ans pour 30 jours à 8 heures c'est-à-dire qu'à peu près une fois par semaine l'archiviste viendra aux Ulis, c'est un coût de 12 600 € pour trois ans.

Je suis pour ma part toujours très favorable à cette mutualisation pour des tâches pour lesquelles la Ville des Ulis n'a pas besoin d'un archiviste à temps complet, vous l'aviez compris. D'autre part en faisant des groupements de commandes aussi pour les reliures nous n'avons pas à passer, à rechercher, à faire des devis. Là aussi je pense que c'est une bonne chose.

Monsieur le Maire : Des questions ou des observations ? Je propose que l'on fasse les deux votes en même temps, d'abord la numéro 7, je pense que ce sera le même vote. Des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 8

Adhésion service commun CIG - Archives

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Pareil pour les archives. Des votes contre, des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire : J'en profite, on me glisse dans l'oreille que le Grand Vivier, pas le bâtiment, mais le secteur, est utilisé depuis le Xe siècle. Pas le bâtiment évidemment qui n'aurait peut-être pas tenu sous cette forme pendant autant de temps, par contre a priori on a des constructions à cet endroit depuis le Xe siècle. C'est bien le secteur habité depuis le plus longtemps. Aujourd'hui il y a un Truffaut, comme dit Gilbert.

Ressources humaines

Question n° 9

Règlement portant utilisation des véhicules de service

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Je reprends la parole, j'ai plusieurs délibérations à passer. La première concerne le règlement portant utilisation des véhicules de service. Je pense qu'il n'y a pas trop de sujet, vous savez que nous avons une mise à disposition pour des agents de la commune soit parce que l'exercice de leurs fonctions le justifie, soit parce qu'ils en ont besoin dans le cadre de leur service. Nous avons besoin d'un règlement intérieur et d'une délibération qui est votée annuellement. L'objectif est de bien encadrer le véhicule dit de service avec remisage à domicile c'est-à-dire des agents qui vont faire des allers-retours y compris à leur domicile, et ceux qui ont un véhicule de fonction qui appartient et est mise à disposition de façon permanente et exclusive à l'agent en fonction de sa fonction. Je ne suis pas sûr qu'il y ait de grandes questions là-dessus. Je t'en prie, vas-y.

Madame Mériam HADDAD : Juste une interrogation. C'est une délibération qui revient chaque année ? Si c'est quelque chose de nouveau, pourquoi est-ce que cela arrive là comme ça ?

Monsieur le Maire : Alors, le règlement d'utilisation a été réactualisé pour être clair, je pense qu'il avait besoin d'être dépoussiéré, et annuellement nous devons de mémoire rappeler ce règlement, pas adopter ce règlement mais rappeler les règles qui encadrent l'utilisation des véhicules de service et de fonction. On dépoussière nos différents règlements.

Je soumets aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 10

Adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par la CIG Grande couronne à compter du 1er janvier 2025

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Délibération importante pour les agents, vous savez que nous avons un contrat risque prévoyance qui arrive bientôt à échéance, au 31 décembre. Avec le CIG Grande Couronne, nous souhaitons passer ensemble un contrat pour la gestion de prévoyance pour les agents. Encore une fois, en décembre 2023 de mémoire, nous avons décidé de revaloriser la participation de la Ville à hauteur de 10 € au lieu des 5 € qui existaient jusqu'à présent. Là, il s'agit de passer un contrat, c'est pour cela que l'on veut adhérer à la convention de participation prévoyance santé que propose le CIG à partir du 1^{er} janvier 2025.

L'idée est une contribution financière de la collectivité sur le seul contrat. Évidemment avec le CIG, nous avons un accompagnement personnalisé des agents pour analyse de leur contrat, une présence du CIG et du prestataire retenu sur le terrain lors de la mise en place de la convention. Et bien entendu, il y a là-dessus une participation de la mairie pour les agents qui souscriront au contrat proposé, cela reste inchangé, c'est toujours une participation à hauteur de 10 € net par mois.

Encore une fois, l'idée est de m'autoriser à signer ladite convention d'adhésion à la convention de participation prévoyance et tous les actes en découlant. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets aux voix.

Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 11

Maintien du régime indemnitaire des agents durant la période de PPR

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Là, c'est une délibération, encore une fois on dépoussière et je remercie les organisations syndicales avec lesquelles on travaille, et là en l'occurrence ce sont les agents qui nous ont alertés. Vous savez que quand on a un agent qui a par exemple une problématique d'inaptitude pour l'occupation de son poste, et dans la fonction publique territoriale il est bien connu que l'on est titulaire de son grade et pas de son poste, les opérations en Ville des Ulis comme dans d'autres collectivités visent à reclasser cet agent.

En fait, pendant le plan de reclassement, on va avoir une période de test qui permet de se former, de découvrir un certain nombre de métiers, et dans le cadre de ce PPR, on s'est rendu compte que le régime indemnitaire c'est-à-dire le supplément de salaire, le complément de salaire interne à la collectivité, le RIFSEEP n'était pas forcément maintenu en l'état. L'objectif est que quand la personne,

parce qu'elle a une problématique de santé qui la rend inapte à son poste, va être en plan de reclassement, pendant cette période elle aura un maintien de son régime indemnitaire. C'est pour que la personne ne perde pas en salaire à la fin du mois. Je pense que cela ne fera pas l'objet de grosses discussions, c'est de bon sens et de justice sociale bien entendu. On était assez content d'avoir décelé cette défaillance. Des votes contre ou des observations peut-être d'ailleurs ?

Je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Éducation et Enfance

Question n° 12

Modification de la carte scolaire

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Monsieur LEVRAY, vous allez parler de la carte scolaire.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Tout à fait. Je vous propose d'effectuer quelques modifications sur la carte scolaire de la Ville. Comme vous le savez sûrement, la carte scolaire est un système d'affectation des élèves dans une école, un collège, un lycée dans un secteur géographique où ces élèves sont domiciliés. Les communes définissent la carte scolaire pour les élèves du 1er degré par délibération du Conseil municipal. Ainsi pour chaque inscription scolaire (compétence de la Commune pour les écoles publiques du 1er degré), l'école du secteur est affectée en fonction de la domiciliation de l'élève. Les dernières modifications de la carte scolaire ont été effectuées en 2018 afin de suivre le programme de rénovation urbaine. Cependant, le constat suivant peut être établi :

- Il existe des tensions des effectifs à Courdimanche maternelle ;
- À Courdimanche élémentaire avec la fermeture de classe à la rentrée 2024, les effectifs risquent donc d'être chargés, l'école est en Attention Particulière ;
- Par ailleurs, deux bâtiments de la résidence du Gard situés avenue de Provence livrés cette année n'ont pas été ajoutés à la carte scolaire.

À des fins de simplification, d'affectation des derniers bâtiments du programme Windsor et de prise en compte des effectifs scolaires et des locaux disponibles, il est proposé que la carte scolaire soit actualisée comme suit :

- Ajouter les bâtiments 20 et 22 (lot J et K) de la résidence du Gard, avenue de Provence au secteur de la Queue d'oiseau ;
- Définir le CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Social) des Buissonnets, 32 résidence de Courdimanche en tout secteur.

Ces modifications seront appliquées à la rentrée 2025-2026, si vous les acceptez. Merci.

Monsieur le Maire : J'en profite peut-être pour vous donner des nouvelles de l'école la Queue d'oiseau. Vous avez tous entendu ce qui s'était passé à la rentrée. Sur l'école élémentaire de la Queue d'oiseau, nous avons eu une alerte au bout d'une semaine, des enfants qui avaient des symptômes ORL, et des adultes. Visiblement, on a corrélé cela avec l'utilisation d'un produit... je vous

avoue que j'attends quand même un certain nombre de choses, mais a priori il s'agirait d'un mélange de produits ménagers effectués dans le cœur de l'été. Le SMUR et les pompiers se sont déplacés le jour même et ont ausculté l'ensemble des enfants et des adultes, ne détectant pas de problématique particulière sur la gêne qui a eu lieu. Ils ont fait une évaluation du pH du sol qui a révélé qu'il n'y avait pas de sujet en soi. Par contre, les syndromes persistant un peu dans le temps, nous avons proposé de relocaliser les classes concernées dans d'autres locaux : dans le LCR qui se trouve à proximité et dans une autre salle qui se trouve dans le bâtiment de l'établissement du groupe scolaire.

Nous avons également commandité auprès de l'entreprise Eurofins, de mémoire, une analyse de l'air pour voir ce qui se passe. Cela prendra entre 14 et 21 jours, ce sera maintenant dans 7 ou 14 jours et cela permettra de confirmer soit qu'il n'y a pas de sujet, soit que l'on doit intervenir différemment. Évidemment, je vous fais tout le truc, on a écrit à l'Agence Régionale de Santé pour lui dire ce qu'on avait fait, on a fait plusieurs nettoyages les mercredis et les week-ends avec des aérations, j'ai envoyé l'équipe de direction générale au péril de sa vie ouvrir les fenêtres le lundi matin pour voir s'il y avait encore de la gêne. À partir du moment où il y a encore des symptômes, on a préféré retirer tout ce petit monde de la salle de classe et vérifier. Des analyses sont faites sur le produit utilisé. Les analyses sont faites par la police, ce qui est normal. Nous avons ouvert évidemment une enquête interne pour savoir ce qui avait pu générer cette toxicité. Soit c'est un mélange, fort probable, soit c'est un flacon défaillant auquel cas on se retournera vers le fabricant. En tout cas nous faisons attention, y compris pour les agents de la collectivité qui utilisent ces produits.

Pour le moment, nous avons retiré pas mal de produits qui étaient utilisés sur le principe de précaution, je sais que ça va faire plaisir à Monsieur MERIGOT, en tout cas pour la précaution de secours. On continue d'attendre des résultats de l'analyse Eurofins, et ensuite les résultats de ce que les analyses de la police donneront. Ils ont quand même tenu à ce que les gens qui étaient concernés par ce syndrome et avaient des inquiétudes puissent aller consulter un autre médecin pour vérifier qu'il n'y avait pas de sujet. Pour le moment, a priori depuis qu'ils ont quitté les classes, il n'y a plus de sujet. Donc cela veut dire qu'il va falloir que l'on attende l'analyse et vous tenir informés.

Sur la modification de carte scolaire qui est effectivement à la marge, y a-t-il des questions ou des observations ? Oui, Mériam.

Madame Mériam HADDAD : Autant je comprends le fait que l'on ajoute les bâtiments 20 et 22 au secteur de la Queue d'oiseau, autant je n'arrive pas à comprendre pourquoi on a une attention particulière sur le centre d'hébergement et de réinsertion social, et qu'on les mette un peu partout. C'est ça ?

Monsieur le Maire : Oui, si tu veux on a fait une approche... je vais laisser peut-être Monsieur LEVRAY, je vais arrêter de parler.

Monsieur Guénaël LEVRAY : C'est un petit peu la même logique que les enfants d'Appart'City il y a quelques années, je crois que c'était en 2019. La carte scolaire a été revue et les enfants d'Appart'City... On a permis à ces enfants d'être répartis sur l'ensemble de la Ville pour ne pas les concentrer sur un groupe scolaire. C'est un peu la même difficulté avec les enfants de ce foyer qui étaient tous concentrés sur l'école de Courdimanche. On se retrouvait avec une concentration de difficultés sociales aussi parce que ce sont des enfants en grande difficulté et pour leur bien-être finalement, il vaut mieux pouvoir les mettre dans plusieurs écoles pour pouvoir avoir un

accompagnement un peu plus adapté. C'était un petit peu dans cette logique et aussi à cause des effectifs en tension à Courdimanche.

Monsieur le Maire : Pardon, je ne sais pas si c'est sous notre mandat qu'il y avait eu cette politique de sectorisation différente pour Appart'City.

Monsieur Guénaël LEVRAY : C'était dans le mandat précédent.

Monsieur le Maire : OK. Je t'en prie, Mériam.

Madame Mériam HADDAD : J'ai juste dit « oui certainement » si c'était en 2019. Je fais confiance à Monsieur LEVRAY.

Monsieur le Maire : Moi aussi. Aveuglement

Madame Mériam HADDAD : Sur ce qu'il vient de dire.

Monsieur le Maire : Cela répond à ta question ? Merci, Monsieur LEVRAY.

Je sou mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée, je vous remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 13

Versement aux coopératives des écoles d'une subvention pour les menues dépenses relatives aux classes de découvertes

Rapporteur : Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Monsieur LEVRAY, vous gardez la parole pour un versement aux coopératives des écoles d'une subvention pour les menues dépenses relatives aux classes de découvertes.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Effectivement, dans le cadre des classes de découvertes des écoles maternelles et élémentaires financées par la municipalité, une aide au départ est versée sous forme de subvention à la coopérative de l'école, à hauteur de 26 € par jour et par classe (quel que soit le nombre d'élèves). Les subventions versées aux écoles au titre de l'année scolaire 2023/2024 sont de :

- 1300 € pour les écoles maternelles.
- 520 € pour les écoles élémentaires
- Total : 1820 €

Le versement des subventions au titre de l'année scolaire 2023/2024 sera réparti selon les tableaux présentés dans la délibération. Il s'agit donc d'une subvention rétroactive pour coller au mieux avec les effectifs réels des écoles au moment du départ, c'est volontaire et c'est comme ça tous les ans.

Monsieur le Maire : Top. Des questions ou des observations ? Amitiés aux enfants qui partiront en classe de découvertes, n'est-ce pas Guénaël ?

Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 14

Projet DEMOS

Rapporteur : Hajer MOHSNI

Monsieur le Maire : Madame MOHSNI, vous reprenez la parole pour nous parler du magnifique projet DEMOS. Il faut peut-être rappeler que les enfants qui participent actuellement au projet DEMOS faisaient partie de l'orchestre symphonique sous la passerelle pour le bus opéra. Je me tais et je te laisse parler.

Madame Hajer MOHSNI : Merci. Bonsoir à tous et à toutes. DEMOS, Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale, est initié et coordonné nationalement par la Philharmonie de Paris et porté par l'opéra de Massy sur le territoire essonnien. C'est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre pour une durée de trois ans, renouvelé depuis plusieurs années. Une équipe d'artistes d'une vingtaine de professionnels musiciens, danseurs, chefs d'orchestre les accompagne. Et nous avons la chance aux Ulis d'avoir pour chaque groupe un encadrement de deux référents sociaux et un référent projet. L'ensemble des référents des cinq villes participant au nouveau pupitre, Massy, Palaiseau, Chilly-Mazarin et Longjumeau se rencontrent et suivent une formation commune sur l'organisation des objectifs généraux du projet.

Aux Ulis, les cours débuteront lundi prochain pour nos 15 enfants qui constituent un pupitre. Pour cette première séance qui se tiendra à la MEA, les enfants accompagnés de leurs référents, vont rencontrer pour la première fois leurs professeurs de violon, de violoncelle et d'alto pour finir ensuite avec une rencontre pour que les parents fassent connaissance avec leurs professeurs. Durant ces deux prochains mois pendant les cours du lundi et du vendredi, des enfants apprendront à se connaître à travers des jeux, des présentations, des chants et des danses sur le thème de la mer pour favoriser la cohésion du groupe ulissien. À partir de 2025, les enfants commenceront l'apprentissage de leur instrument à cordes.

Pour revenir sur notre ancien pupitre, comme le disait Monsieur le Maire, il y a eu la participation de trois enfants de l'ancien groupe DEMOS qui s'est tenue avec le bus opéra dimanche dernier sur la place du marché. Nous avons aussi cinq enfants de l'ancien pupitre qui continuent la musique, dont trois au conservatoire de la MEA. Nous avons eu en juin dernier une représentation de l'orchestre à l'opéra de Massy devant de nombreux spectateurs pour la plus grande fierté des enfants et des parents. Nous avons également eu exceptionnellement, comme chaque année sauf l'année dernière, une représentation au théâtre de verdure du parc urbain pour la fête des enfants.

Donc depuis le début, la pratique instrumentale est au cœur des ateliers menés pour chaque groupe par binôme de musiciens. Les danseurs et les chefs de chœur continuent d'intervenir une fois par mois lors de cette année. L'apprentissage a reposé exclusivement sur la transmission orale, sur une pédagogie qui facilite la mise en place des situations dans lesquelles les enfants déploient leurs besoins fondamentaux tout en cultivant le plaisir et la motivation.

Donc je vous demande ce soir de bien vouloir signer la convention avec l'opéra de Massy pour les 15 enfants avec le versement de 17 000 € sur les trois années. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame CHARPENTIER, je crois que vous vouliez dire quelque chose.

Madame Servane CHARPENTIER : Oui, je ne vais pas laisser passer cette belle occasion. Évidemment, apprendre à jouer d'un instrument est formateur à plus d'un titre, cela crée une ouverture culturelle bien sûr, mais au-delà de ça, c'est parfois un véritable parcours initiatique. On apprend la patience, on apprend le goût de l'effort et la nécessité de la persévérance. Des qualités qui sont pour ces jeunes Ulissiens de véritables atouts pour l'avenir.

Comme l'a dit Madame MOHSNI, si vous étiez présents sur la place du marché dimanche dernier, vous avez entendu ces trois jeunes violoncellistes accompagnés de leurs référents. Ils ont décidé, ces trois-là et d'autres, comme l'a également dit Madame MOHSNI de poursuivre la pratique de leur instrument, certains en école de musique, d'autres en classe à horaires aménagés, ce qui n'est quand même pas rien en termes d'investissement. Nous sommes évidemment ravis de pouvoir poursuivre avec une nouvelle cohorte.

Monsieur le Maire : J'ai personnellement adoré cet opéra sous la passerelle. Évidemment, cela fait un contraste par moment mais entendre l'œuvre de Mozart en plein centre-ville pendant qu'on va faire ses courses, ça reste quand même assez exceptionnel. Ce dispositif est vraiment top, top, top et je précise qu'il existe depuis de nombreuses années aux Ulis, même si cette année la spécificité c'est que nous avons dû nous même aller chercher des crédits pour qu'il puisse être réalisé en l'état. Je remercie d'ailleurs le Conseil municipal.

Projet DEMOS, des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Démocratie locale et Vie associative

Question n° 15

Délibération Charte d'engagements réciproques

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Je vais essayer de dignement remplacer Madame COULIBALY, absente, qui ne peut pas vous défendre la délibération suivante qui concerne la charte d'engagement réciproque entre la Ville et les associations de la Ville. Je ne vais pas vous faire le listing du nombre d'associations que nous avons sur la Ville des Ulis, en témoigne le nombre de stands qui étaient occupés le jour du village des associations. D'ailleurs, mes plus plates excuses aux dizaines d'associations avec lesquelles je n'ai pas pu échanger. Pourtant on s'y est pris encore plus tôt et chaque année on a du mal à aller au bout des rencontres avec les associations. C'était un bon moment donc désolé parce que je n'ai pas forcément pu voir tout le monde ce jour-là, même si on se croise dans d'autres circonstances.

Toujours dans le cadre de la démarche d'intégration d'une politique commune entre la Ville et les associations tout en gardant les principes d'indépendance et de neutralité des associations fidèles à la loi, nous avons dans le cadre du CLVA, le Conseil Local de la Vie Associative, travaillé à une démarche de création d'une charte d'engagements réciproques qui va souligner et affirmer l'importance du fait associatif et reconnaître la contribution des associations à l'intérêt général et à la démocratie. Elle plaide aussi sur la relation de confiance qui doit exister entre la collectivité et les associations, tout comme le respect et l'indépendance des associations en question. Et évidemment il s'agit de s'engager mutuellement pour une société plus solidaire et citoyenne dans la durée et simplement rappeler les valeurs que la municipalité et la Ville portent, et d'y adhérer. C'est un travail

qui a été conjointement mené entre les services de la vie associative, les représentants du Conseil municipal et le Conseil local de la vie associative.

L'idée est donc d'approuver cette démarche, de m'autoriser à signer la charte d'engagements réciproques avec les associations, etc. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Je sou mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 16

Délibération pour les appels à projets pour les animations et le goûter des associations, dans le cadre des Féeries de l'hiver 2024 et attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations participantes

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Je garde la parole toujours. Cette fois-ci, c'est beaucoup plus simple. Vous connaissez les Féeries de l'hiver 2024 qui auraient pu avoir lieu aujourd'hui au vu du temps que nous avons. Comme chaque année, l'idée est de proposer une subvention exceptionnelle aux associations qui vont nous accompagner. Il y a évidemment celles qui ont demandé des sous pour pouvoir acheter du matériel. Je vais vous donner les associations en question : l'AVAG, le club Léo Lagrange, FARAFINA MOUSSO, l'ADAPEI 91, l'AIECUBO Saint Jean 23, l'association Ar'Chelvez, les Bretons des Ulis qui ont dû faire ou qui font prochainement leur fest-noz le 5 octobre, dans deux vendredis, la semaine prochaine pardon, à la salle des fêtes, merci aux élus d'être un peu plus alertes que moi. Ils vont nous faire 300 crêpes ce jour-là pour les Féeries de l'hiver. Il y a aussi l'AVAG, l'ACPUO va nous faire des bons beignets de Noël ou des bugnes, il faut que vous m'expliquiez ce que c'est, Madame RIBEIRO, parce que je ne sais pas du tout, l'association les Femmes Africaines et Scouts et Guides de France. Vous connaissez les projets, l'idée est une subvention exceptionnelle pour accompagner ces merveilleux moments que constituent les Féeries d'hiver. On n'a pas hâte parce qu'il fait froid, mais c'est quand même un bon moment.

Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Des votes contre ? Évidemment non. Des abstentions ? Non plus. Adoptée, et je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Petite enfance

Question n° 17

Participation financière de la CAF pour l'accompagnement des professionnels de la Petite Enfance, tout au long de l'année, grâce à la présence de personnes ressources pluridisciplinaires auprès des équipes accueillant les enfants

Rapporteur : Hajer MOHSNI

Monsieur le Maire : Madame MOHSNI, vous reprenez la parole, c'est pour demander de l'argent à la CAF, je suis tout ouïe.

Madame Hajer MOHSNI : Oui, dans le cadre d'un appel à projets avec la CAF et d'un travail en commun, nous avons pu avoir une réponse positive sur notre demande de projet qui s'inscrit dans une démarche d'innovation centrée sur deux axes :

- la qualité d'accueil des enfants en crèche
- la qualité de vie au travail des professionnels de la petite enfance.

Cela va permettre d'approfondir la qualité d'accueil des enfants et la qualité de vie des professionnels au travers d'actions d'échange, de réflexion et de projet autour d'une pédagogie innovante, tout en prenant soin de former aussi les nouveaux professionnels stagiaires et d'enrichir les connaissances et compétences des agents déjà en poste. Cela se fera grâce aux personnes ressources telles qu'Anik INCERTI, une conteuse d'histoires pour les tous petits, qui fait différentes interventions dont racontetapis. On a aussi Valentine MARRACCI qui est une psychomotricienne qui accompagne les équipes dans les pratiques professionnelles, Pascale PAVY, psychomotricienne qui elle aussi accompagne des équipes dans l'accueil des enfants en situation de handicap et troubles du comportement. Il y a l'association Essor Prévention qui aide à comprendre et à accompagner le jeune enfant dans le développement de son langage et la découverte alimentaire. Il y a aussi Marcelline HEROUART, consultante qualité, qui accompagne les agents techniques dans la mise en place et le suivi du protocole sanitaire et de l'hygiène. Je rappelle que les agents techniques de la Ville des Ulis font les repas elles-mêmes pour les tous petits. Solène GUILHOT qui est musicienne et qui permet de faire des séances d'éveil musical et corporel. Christine SCHUHL, conseillère pédagogique pour l'accompagnement des pratiques professionnelles à la lumière des connaissances sur le développement cognitif. On a également Sophie OTTAVI, une psychologue qui accompagne les professionnels sur l'observation des enfants à l'analyse des pratiques professionnelles.

Je vous demande ce soir de bien vouloir autoriser le Maire à signer avec la CAF l'octroi de la participation financière à hauteur de 50 000 € sous forme de subventions pour 2024 jusqu'à 2026.

Monsieur le Maire : Cela me va. Merci, Madame MOHSNI. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Merci pour ces explications claires.

Je sou mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 18

Participation financière de la CAF pour la présence d'un Référent Ressource Familles et Assistants Maternels indépendants

Rapporteur : Hajer MOHSNI

Monsieur le Maire : Madame MOHSNI, vous gardez la parole.

Madame Hajer MOHSNI : Oui, je vous remercie. Toujours dans le cadre de cet appel à projet, nous avons souhaité développer le soutien de l'accueil individuel avec le relais petite enfance avec la

présence d'un référent ressource familles, et des assistants et assistantes maternels indépendants de la Ville. Grâce à la démarche d'innovation de la petite enfance et au travers de cet axe, les référents vont pouvoir aider les familles et les assistants et assistantes maternelles dans leurs démarches administratives, cela permettra d'accompagner les parents en recherche de modes d'accueil et les 134 assistants et assistants maternels indépendants agréés sur la Ville.

Sous forme de participation financière à hauteur de 16 000 €, je vous demande donc d'autoriser le Maire ce soir à signer la convention avec la CAF pour les trois années également.

Monsieur le Maire : Merci à vous. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Je sou mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Affaires médico-sociales

Question n° 19

Signature d'une convention et versement d'une subvention pour l'association Vision Solidarité

Rapporteur : Emilia RIBEIRO

Monsieur le Maire : Madame RIBEIRO. Vision Solidarité, qu'est-ce donc ?

Madame Emilia RIBEIRO : Qu'est-ce donc, en effet. Dans le cadre de la politique d'accès au soin qui est la priorité de la municipalité des Ulis, et notamment dans le domaine de la prévention santé, l'acuité visuelle est considérée comme un enjeu de santé publique. Pour des enfants qui ne font pas un suivi visuel régulier, cela peut impacter leur développement et leur réussite scolaire. En effet, un enfant qui ne peut pas voir de loin au tableau ou à l'écran peut cumuler des retards d'apprentissage et mener à l'échec scolaire. C'est pour cela qu'en 2023, un partenaire a été recherché pour aboutir à un accord avec l'association Vision Solidarité qui propose depuis des années de dépister les troubles visuels puis d'orienter vers des examens complémentaires. Cette association fournit également des lunettes gratuites aux personnes bénéficiant d'une couverture du Régime général mais qui n'ont pas de complémentaire santé, ou bien aux bénéficiaires de l'Aide Médicale d'État, ou même aux personnes qui n'ont aucune couverture santé. Il convient de rappeler que le dispositif 100 % santé qui permet de ne pas faire l'avance des frais de lunettes choisies dans un panel prédéfini exige à la fois d'être affilié à la Sécurité Sociale et d'avoir un contrat de mutuelle.

Suite à ce partenariat avec Vision Solidarité, celle-ci a effectué un pré-dépistage visuel l'année dernière auprès de 113 élèves de maternelle et d'écoles élémentaires de cinq groupes scolaires qui se sont portés volontaires. 81 d'entre eux ont été orientés vers des consultations d'ophtalmologie et pour ceux dont les familles ont des difficultés financières, des lunettes gratuites ont été fournies par l'association. Vision Solidarité a participé au salon prévention santé du mois de novembre 2023 et à la journée de tous les dépistages au centre de santé municipal le 5 juin dernier, et a pu examiner 145 nouvelles personnes adultes et enfants dont plus de la moitié ont été orientées pour une prise en charge.

Nous avons souhaité continuer à faire appel à Vision Solidarité pour poursuivre les dépistages visuels sur la Ville et orienter les personnes vers des solutions. Vision Solidarité va effectuer d'autres

dépistages visuels lors du salon Bien Vieillir du mardi 8 octobre au centre culturel Boris Vian et sera également présent à la journée précarité et santé début décembre. Ces actions permettent de favoriser l'accès à la santé visuelle pour tous et toutes, adultes et enfants, quelle que soit leur situation, contribuant ainsi à l'insertion, à la réussite scolaire et de prévenir aussi l'apparition de pathologies oculaires à plus long terme.

Afin de soutenir le développement de ces actions sur notre Ville, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 4 000 € pour assurer de nouvelles missions auprès des habitants des Ulis. Cette somme servira à étoffer leurs équipes notamment avec la création d'un poste de coordination et de déploiement de leurs actions.

Considérant l'importance des activités proposées par l'association Vision Solidarité dans la lutte contre les inégalités d'accès aux soins aux Ulis, il est demandé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4000 € à l'association Vision Solidarité pour l'année en cours.

Avant de terminer et entre parenthèses, il semblerait que le port de lunettes permettrait de mieux entendre, c'est également un enjeu au sein du Conseil municipal. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est pas mal. Belle petite dédicace. Merci Madame RIBEIRO.

Des questions ou des observations ? OK, mettez tous vos lunettes.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Prévention et Accès au droit

Question n° 20

Approbation de la charte du Mentorat dans le cadre du Projet Mentorat développé au sein du CLASH du Bosquet

Rapporteur : Agnès FRAN CART

Monsieur le Maire : Je note quand même qu'au fil des années le nombre de lunettes grandit autour de cette table. Je ne sais pas si on vieillit, par contre ça veut dire qu'on se fatigue. Cela va très bien à Monsieur OULALIT notamment, si vous avez l'occasion de faire un petit zoom. Nous allons pouvoir le faire d'ailleurs puisque Madame FRAN CART va prendre la parole. Un très beau projet imaginé par les services de la Ville. Madame FRAN CART.

Madame Agnès FRAN CART : Alors, le projet Mentorat prend sa source dans les constats effectués par le CLASH dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, à savoir que des jeunes ont de nombreuses difficultés à faire des choix d'orientation en matière d'études ou de formation professionnelle. Bien souvent, eux-mêmes et leurs familles ne connaissent pas les différentes opportunités, les différentes filières qui pourraient s'ouvrir à eux. Le projet Mentorat propose donc un système de parrainage entre Ulissiens qui ont déjà réussi ou qui sont en cours de finaliser leur parcours et des lycéens qui ont besoin d'un soutien complémentaire afin d'ouvrir le champ des possibles et d'affiner leur choix d'études ou de formation professionnelle.

Pour que ce dispositif fonctionne dans de bonnes conditions, il est nécessaire de poser un cadre par une charte dont je vous propose d'extraire les éléments principaux. La charte fait trois pages, je ne

vais pas la lire en entier. Tout d'abord, la définition de ce qu'est le mentorat, il désigne une relation interpersonnelle de soutien, d'aide, d'échange et d'apprentissage au cours de laquelle une personne d'expérience nommée le mentor offre son expertise et sa sagesse à une autre personne nommée le mentoré afin d'aider celui-ci à élaborer, construire et atteindre des objectifs personnels et professionnels. La charte précise ensuite le fonctionnement. Le mentorat par exemple débute par un séminaire mentors/mentorés afin de réaliser les appariements et créer une dynamique de groupe, ceci pour une année scolaire. Les rencontres mentor/mentoré ont lieu au CLASH, et non au domicile, au moins une fois par mois. Le CLASH organise des temps d'échanges collectifs et de régulation si nécessaire. Le mentor ne remplace pas les acteurs qui entourent le mentoré comme les enseignants, les conseillers d'orientation, les parents, il ne fait pas à la place mais il fait avec.

Pour les mineurs, le projet est présenté aux parents dont l'adhésion est recherchée.

Enfin, la charte insiste sur les engagements de chacun - mentor, mentoré et CLASH - comme honorer tous les rendez-vous individuels et collectifs par une participation active, respecter le cadre posé, contribuer au dispositif en apportant des informations, des outils et des méthodes adaptées, et rendre compte par des évaluations régulières et un bilan en fin d'année scolaire.

Le dispositif a déjà commencé avec 10 mentors et 10 mentorés et j'aime à préciser que les mentors sont pour la plupart des anciens bénéficiaires du CLASH, et que certains étaient même devenus bénévoles au soutien scolaire. On ne peut ici qu'apprécier cette idée de transmission et de solidarité, et montrer que la réussite de ses pairs peut être très inspirante.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, je vous prie de bien vouloir approuver cette charte que les professionnels du CLASH ne manqueront pas d'assumer avec rigueur et bienveillance.

Monsieur le Maire : Anciens et anciennes du CLASH, on est bien sûr un dispositif le plus paritaire possible.

Des questions ou des observations ? Un grand bravo, ce type de projet est vraiment pour le coup sorti de l'ingénierie interne, même si c'est vrai que cela correspondait à des objectifs que l'on a pu fixer. Monsieur MENSAH voudrait que l'on fasse cela pour les adultes, pourquoi pas.

Je soumetts donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 21

Renouvellement de la convention triennale de partenariat 2024-2027 avec le ministère de la Justice et le ministère de l'Éducation Nationale, pour le restaurant d'application LES TROIS FOURNEAUX

Rapporteur : Agnès FRANCART

Monsieur le Maire : Madame FRANCART, c'est sur cette délibération qu'il fallait lire 2026 et pas 2027, la convention triennale de partenariat. Je vous laisse en parler pour Les Trois Fourneaux.

Madame Agnès FRANCART : OK. Je ne vais pas bouder le plaisir de faire un petit aparté au sujet de cette délibération parce qu'il y a bientôt 40 ans, j'ai assisté à l'inauguration des Trois Fourneaux en présence de Messieurs ARPAILLANGE qui était garde des Sceaux, Monsieur ALLIOT, recteur de

l'académie de Versailles, Paul LORIDANT notre Sénateur Maire et Jacques ROS, le père de qui vous savez, qui était directeur départemental de l'éducation surveillée, c'est ce que l'on disait à l'époque, qui s'appelle aujourd'hui la PJJ, Protection Judiciaire de la Jeunesse. Trois partenaires pour Trois Fourneaux engagés dans un projet innovant qui dure encore.

Je vous présente cette délibération qui met en lumière un dispositif répondant aux besoins d'insertion de jeunes en grande difficulté grâce à un encadrement spécialisé, une méthode, des outils pédagogiques et des équipements adaptés. La convention précise les objectifs du restaurant d'application dont je vais rappeler les essentiels. En tant qu'éducatrice, c'est ce qui me tient vraiment à cœur. Ces objectifs sont :

- prévenir et traiter le décrochage scolaire et la déscolarisation ;
- établir un projet personnalisé pour chaque jeune en proposant entre autres une remise à niveau dans les enseignements généraux ;
- permettre un processus de socialisation et favoriser l'épanouissement à travers des activités sportives, culturelles, artistiques et des actions d'accès au droit et à la santé ;
- et bien sûr préparer à une certification ou une qualification de niveau 5 en cuisine et en service de salle.

Comme vous l'avez entendu, il n'est pas seulement question de formation professionnelle, mais de tout ce qui constitue une personne dans ses dimensions cognitives, émotionnelles et relationnelles. J'ai envie de donner quelques chiffres tout de même puisqu'en 2023, Les Trois Fourneaux ont servi 2000 couverts et 365 couverts lors du buffet traiteur. Sur les 19 jeunes que comptaient les effectifs l'année dernière, 10 étaient en formation qualifiante, 5 pour un CAP et 5 en titre pro.

La convention liste les contributions de chacun des partenaires. En ce qui concerne Les Ulis, il s'agit de la mise à disposition d'une partie des locaux et de deux agents, un agent administratif, un agent en cuisine pour la plonge, ceci pour une somme totale de 58 000 €.

Considérant le projet de convention triennale et l'intérêt du restaurant d'application pour les jeunes, je demande d'autoriser le maire à signer la convention triennale de partenariat 2024 2026 avec le ministère de la Justice, le ministère de l'Éducation nationale, etc., merci.

Monsieur le Maire : On adore Les Trois Fourneaux. D'ailleurs, j'en profite. Dans le cadre du diagnostic des passerelles, cela m'y fait penser, la passerelle du Vibois qui comme chacun sait relie les résidences des Vignes de bures, de la Treille et du Bois du roi est actuellement inaccessible aux piétons parce que l'on fait des analyses. Comme sur toutes les passerelles, on diagnostic un peu leur état. C'est pour cela qu'elle est fermée actuellement, mais je pense que cela doit être connu des riverains de toute façon. Pour aller aux Trois Fourneaux, il faut utiliser les escaliers et le passage piéton quand on arrive du Bois du roi. C'est une des meilleures tables de la Ville, tout le monde sera d'accord.

Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Effectivement cela revient régulièrement, merci, Madame FRANCCART.

Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Sports et loisirs

Question n° 22

Contrat d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association Club Omnisports des Ulis – Sports et Citoyenneté - année 2024

Rapporteur : Koko MENSAH

Monsieur le Maire : Monsieur MENSAH.

Monsieur Koko MENSAH : Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames Messieurs. La délibération que je défends aujourd'hui porte sur la signature d'un contrat d'objectifs d'un montant de 6500 € pour l'organisation d'un séjour citoyen Sport Avenir, sur la période des vacances de la Toussaint.

Monsieur le Maire : Vacances d'automne. À changer dans la délibération.

Monsieur Koko MENSAH : De l'automne. Ce séjour sera organisé par les ambassadrices avec le club omnisports des Ulis. Comme vous le savez, en parallèle de son intégration au Collectif des Droits des Femmes aux Ulis en 2021, le Club Omnisports des Ulis a construit un programme qui vise à promouvoir et valoriser l'engagement féminin, la mixité et l'égalité femmes hommes au sein des associations sur le plan de la pratique, mais aussi dans les instances dirigeantes.

Cette année, le séjour est programmé pendant les vacances scolaires de l'automne pour une cinquantaine de jeunes de 17 à 25 ans, 25 filles et 25 garçons, issus pour la plupart des quartiers QPV, suivant les objectifs du CLVA : les valeurs citoyennes, bénévoles et la prise de responsabilité, l'égalité femmes hommes, l'engagement citoyen et les valeurs de l'olympisme.

Le séjour aura lieu sur trois jours dans une base de loisirs avec hébergement. Les activités sportives proposées : escalade, laser game, simulation de surf et accro branche.

Considérant que l'association du COU remplit les missions d'intérêt général et contribue au développement de la vie associative et sportive de la commune, je vous demande, chers collègues, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. Je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur MENSAH. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Je sou mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Urbanisme, Foncier et Développement économique

Question n° 23

Approbation de la modification de droit commun n°4 du PLU

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Monsieur CASSINARI, modification de droit commun n° 4 de notre plan local pour l'urbanisme.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Oui, donc il s'agit d'une modification qui concerne le parc d'activités de Courtabœuf. Cette modification du PLU s'inscrit dans le cadre du schéma directeur de développement et du plan d'action du parc de Courtabœuf approuvé le 20 février 2019 par l'agglomération Paris Saclay. En effet, la compétence économique est déléguée à la communauté Paris Saclay. Il n'en reste pas moins que nous suivons de près tout ce qui se passe sur le parc d'activités de Courtabœuf.

Monsieur le Maire : De mémoire, c'est une compétence obligatoire de l'agglomération. On n'a pas choisi de déléguer le développement économique.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Effectivement, c'est une compétence obligatoire, mais nous suivons de près tout ce qui se passe sur le parc d'activités de Courtabœuf. Il est donc apparu opportun de réaliser une opération d'aménagement et de programmation à l'échelle de l'ensemble du parc, commune aux trois villes Villebon-sur-Yvette, Villejust et Les Ulis, reprenant les principes d'aménagement du schéma directeur, tout en préservant les spécificités de chaque secteur, et d'harmoniser les dispositions réglementaires applicables à l'échelle du Parc, pour que l'on ait les mêmes dispositions réglementaires aussi bien sur Villejust que sur Villebon et Les Ulis.

Il a donc été jugé nécessaire de procéder à une modification du plan local d'urbanisme afin d'affirmer la vocation productive et technologique du parc, de s'engager sur un aménagement durable du parc et d'améliorer l'accessibilité, la visibilité et l'image du parc.

Une modification du plan local d'urbanisme a donc été prescrite et approuvée le 6 juillet 2023. La procédure et les modalités de concertation avec le public ont été approuvées le 14 septembre 2023. La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a émis un avis favorable avec un certain nombre de recommandations. Une enquête publique a eu lieu du 15 avril au 15 mai 2024 avec deux permanences tenues dans la mairie. Aujourd'hui, nous avons eu le rapport du commissaire enquêteur qui présente un avis favorable avec quelques recommandations que nous nous sommes efforcés de prendre en compte.

Le dossier de modification après enquête publique avec la création d'une OAP Courtabœuf pour la partie située sur le territoire communal, un plan de zonage et le règlement vous ont donc été soumis, et il vous est proposé aujourd'hui :

- de décider d'apporter au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme des Ulis des adaptations et des compléments d'information issus de la notification des Personnes Publiques Associées, des avis reçus lors de l'enquête publique, ainsi que des recommandations du commissaire enquêteur, sans remise en cause de l'économie générale du projet
- d'approuver la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune intégrant les évolutions susmentionnées dans le dossier tel qu'annexé à la présente délibération
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette procédure
- de préciser que conformément aux articles du Code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie ainsi qu'à la Préfecture de l'Essonne. La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant 1 mois en Mairie, ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département de l'Essonne pour que tout le monde soit au courant de cette modification.

Monsieur le Maire : Je crois que l'on a déjà suffisamment parlé de l'OAP de Courtabœuf. Un petit coucou à l'association, l'ADEZAC qui a récemment reçu la préfète de l'Essonne sur le parc d'activités pour réaffirmer le besoin de soutien de l'État notamment sur les questions d'aménagement et de

transport, avec plus globalement un pilotage du parc d'activité qui va être un peu renforcé avec le recrutement d'une chargée de développement économique dédiée au parc d'activités de Courtabœuf. C'est une demande que nous avons formulée depuis très longtemps à laquelle l'agglomération a répondu favorablement en requalifiant un poste et en recrutant quelqu'un, Madame PATIN, qui rejoint les effectifs pour piloter la stratégie de développement du parc d'activités. Nous sommes assez contents parce qu'elle connaît bien le territoire en plus.

Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Merci, Monsieur CASSINARI pour cette présentation. Je soumetts aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 24

Désaffectation et déclassement d'une emprise de 26 m² de la parcelle section BS n°95 située sur la Commune des Ulis au lieu des 15 m² prévus par délibération n°2023/06 du 08/06/2023

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Et là vous vous dites que l'on a bientôt fini, et c'est moi qui porte les trois dernières délibérations. Je vais aller vite.

Les deux qui suivent sont de toute façon corrélées. Vous savez que ce que l'on appelle l'ancien bâtiment ARPAVIE AREPA qui se trouve entre les résidences des Millepertuis et de Courdimanche est toujours désaffecté depuis plusieurs années, de mémoire c'est depuis l'ouverture de l'EHPAD Simone Veil. C'est d'ailleurs un bâtiment qui est vide mais qui est utilisé, la Caisse des Dépôts et de Consignations qui est propriétaire des bâtiments a bien voulu en attendant que les travaux commencent, je vais y revenir, autoriser les pompiers à y faire des exercices. Si vous voyez des pompiers dedans, ne paniquez pas c'est un exercice, c'est tout simplement pour découvrir un bâtiment non occupé mais qui ressemble aux bâtiments des Ulis. Cela fait beaucoup rire Monsieur MERIGOT dès que l'on dit le mot « pompiers ».

Le bâtiment ne sera pas démoli, c'est la bonne nouvelle, il va être requalifié en résidence intergénérationnelle, gérée comme vous le savez par la Caisse des Dépôts et Consignations et sa filiale CDC HABITAT ADOMA. Elle verra le jour le plus vite possible, je ne vais pas annoncer de date pour ne pas porter la poisse, mais pour commencer les travaux nous avons besoin d'une petite emprise qui est actuellement sur le domaine public, 26 m² très exactement pour permettre notamment la réalisation d'une pente PMR, tout bêtement, d'accès aux bâtiments, qui prendra 11 m².

Dans la première délibération numéro 24, nous avons d'abord besoin de déclasser la parcelle de 26 m² pour qu'elle sorte du domaine public et dans celle d'après, de la céder à CDC HABITAT ADOMA pour régulariser la situation foncière tout simplement de ce bâtiment qui est 9, Avenue de Bourgogne. Des questions ou des observations sur ce sujet ? On a hâte de voir cette résidence intergénérationnelle arriver aux Ulis. Des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 25

Cession à CDC HABITAT ADOMA d'une emprise de 26 m² de la parcelle BS n°95 afin de régulariser la situation foncière de la résidence située 9 avenue de Bourgogne

Rapporteur : Clovis CASSAN

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 26

Mise en place d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage publique précisant les conditions de réalisation de la démolition d'une partie de la passerelle Saintonge dans le cadre du projet de démolition reconstruction de la résidence intergénérationnelle CDC HABITAT ADOMA sis avenue de Saintonge

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Et toujours dans un projet de la Ville, nous avons demandé à CDC HABITAT ADOMA qui va gérer la démolition reconstruction de la résidence ADOMA d'intégrer dans son périmètre d'action, de prendre la maîtrise d'ouvrage, pour la démolition d'une partie de la passerelle qui traverse l'avenue de Saintonge, n'est-ce pas Madame BOUSSAMBA, entre le quartier des Amonts et le quartier du Bosquet. C'est tout simplement parce que l'opération de démolition reconstruction va impacter l'arrivée de cette passerelle. L'idée est d'éviter qu'elle ne débouche sur rien ou qu'elle ne soit pas sécurisée. Du coup, cela concernera une partie de la passerelle, pas toute la passerelle. Madame MOHSNI et moi sommes très attachés à ce patrimoine historique qui d'ailleurs va être pour partie intégré à la labellisation de l'architecture contemporaine remarquable, même s'ils n'ont pas forcément la même vocation, cela marque l'architecture de la Ville. Je fais souvent le parallèle avec la Porte-Saint-Martin qui est une ancienne porte avec des fortifications. Les passerelles peuvent aussi remplir un rôle esthétique intéressant, comme une porte, n'est-ce pas ?

Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Je sou mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire : Nous avons fini l'ordre du jour. Comme il est de tradition, je suspends la séance.

La séance est suspendue de 22h01 à 22h01.

Monsieur le Maire : Je reprends la séance. N'oubliez pas que l'AMAP vous attend si vous avez besoin de bons fruits et légumes et même de poulet fermier, de farine et de pain. Apparemment ils font plein de choses, y compris du fromage. L'AMAP des Ulis, n'hésitez pas. Ce week-end nous avons

Color Run, l'accueil des nouveaux habitants et l'ouverture de la saison culturelle à Boris Vian. Depuis que la billetterie en ligne est en marche, il y a pas mal de réservations, c'est un beau carton. Lundi soir, la réunion publique se tiendra ici sur le point d'étape comme chaque année des actions de la municipalité. Bravo, Madame M'HENNI. Il y a une réunion pour les futurs parents à la Maison pour tous de Courdimanche.

La séance est levée à 22h02.

Monsieur Lodovico CASSINARI, Conseiller délégué aux Travaux, au Développement du territoire et à l'Intercommunalité et à la Mutualisation des services, désigné secrétaire de séance, approuve le procès-verbal :

Signature :



Les Ulis, le : 28 novembre 2024

Le Maire des Ulis



Clovis CASSAN